Ces vérités d’Éric Zemmour qui dérangent ses partenaires de CNews

Un ancien directeur de la DGSE à l’aide d’Éric Zemmour ? Au cours de la dernière émission de Face à l’info sur CNews le mercredi 17 juin, Éric Zemmour a été contré cordialement mais nettement par ses partenaires. Pour faire court, il a développé ses thèmes habituels sur le communautarisme et le refus des banlieues de respecter et d’adopter la culture de notre pays dont ils ont forcé les portes. Celles-ci étaient d’ailleurs largement ouvertes par une classe politique pétrie de complicité et de trahison.

C’est la présentatrice qui, évoquant ces populations, affirme : « il y en a qui s’adaptent très bien ». Passons sur M. Menant qui chevauche, candide, des nuées pourtant noires des pires orages qui viennent et qu’il ne voit pas venir. H. Hyman, quant à lui, tourne la difficulté en évoquant une « néo-culture » qui serait celle des immigrés maghrébins des banlieues.
La difficulté est que, pour en juger, non seulement il n’existe pas de statistiques ethniques chez nous mais qu’il y a encore moins de statistiques civilisationnelles.
Et pourtant quelqu’un de bien informé que l’on ne peut accuser

de tous les maux habituels : racisme, xénophobie etc. a donné des éléments chiffrés qui pourraient permettre d'étayer l'argumentation de la vedette de Face à l'info.

Il s'agit de Pierre Brochand, énarque, diplomate qui fut le directeur général de la DGSE de 2002 à 2008. Il est intervenu lors du séminaire « Immigration et intégration – table ronde autour de Pierre Brochand » le 2 juillet 2019 présidé par Chevènement dans le cadre de la fondation Res Publica. Inutile de dire que l'assistance ne se recrutait pas dans les rangs de Génération Identitaire (voir mon article dans Politique Magazine de juin 2020).
Son intervention fut particulièrement longue et détaillée sur la funeste politique de l'immigration menée depuis des décennies par la classe dirigeante française dont, par ses titres et ses fonctions, il fut un des plus brillants représentants.

On peut regretter vivement qu'il ait attendu dix ans pour faire un tel « coming out » et pour dénoncer les effets mortels du déferlement que nous connaissons. Il n'en demeure pas moins que plusieurs de ses développements sont particulièrement instructifs et en particulier celui sur les concepts et le chiffrage de l'assimilation, de l'intégration, de l'insertion et de l'inclusion.

Selon Pierre Brochand, ces outils conceptuels doivent permettre de rendre compte des degrés d'allégeance d'une population allochtone et de définir les objectifs d'une politique à son égard.
À son propre avis, tous les immigrés et leurs descendants originaires de l'immigration non européenne, au moins 10 millions de personnes, sont loin d'être en état de sécession. Il convient à son avis d'évaluer d'une manière subjective, car il n'existe pas de statistique donnant leur mesure directe, les effectifs de population correspondant à chacune de ces positions.

L’assimilation : 5 à 10 %
Selon Pierre Brochand, le pourcentage des assimilés et descendants d’immigrés que l’on peut qualifier d’assimilés ne représente que 5 à 10 % de cette population.
Pour lui, l’assimilation n’est concevable qu’en rapport avec un État national, en pleine possession de ses moyens, « sûr de lui et dominateur », assumant pleinement son histoire et la culture qui l’a et qu’il a produit.
Les conditions de l’assimilation n’ont été remplies que jusqu’aux années 70 avant que l’immigration extra-européenne ne succède à l’européenne. Ce mouvement d’adhésion n’est plus concevable aujourd’hui que pour une petite minorité.

En fait, depuis les années 70, non seulement nul moyen public n’est plus déployé pour promouvoir l’assimilation, mais celle-ci fait figure de repoussoir néocolonial. Il n’y a donc rien d’étonnant si elle se voit remplacée par l’intégration, en tant que processus optimal d’acculturation.

L’intégration : 30 à 35 %
Pour Pierre Brochand, l’intégration peut être définie comme ce qui se substitue à l’assimilation, quand l’État national ne remplit plus les conditions exposées ci-dessus.
Une évaluation, toujours arbitraire, « mais qui n’ignore pas les statistiques, sondages et enquêtes disponibles », permet d’estimer à 30/35 % le pourcentage de ces intégrés, accueillis chez nous et qui, en retour, se montrent respectueux de nos règles du jeu.

Les femmes, les adultes d’âge mûr, les exfiltrés des « quartiers », les Asiatiques y sont surreprésentés.
Selon notre haut fonctionnaire, dans la France d’aujourd’hui, l’intégration est le processus d’acculturation par lequel des immigrés et descendants d’immigrés extra-européens nouent une relation apaisée avec la société française dont ils respectent les règles et à laquelle ils s’incorporent, d’abord, par le canal de l’emploi.

En réalité cette formule d’incorporation de nouvelles populations représente un recul pour notre société et l’État français.
– L’importation du terme intégration depuis les États-Unis apparaît néfaste dans la mesure où, en s’inspirant de la condition des Noirs américains et celle des immigrés en France, elle introduit une confusion déplorable entre des situations très différentes. Elle contribue à répandre chez nous le racialisme et conduit à des remèdes qui, pour avoir été essayés de l’autre côté de l’Atlantique, ne sont pas nécessairement adaptés au nôtre (discrimination positive, fanatisme de l’antiracisme, etc.).

– L’intégration n’abolit pas les clivages. Elle n’implique nul renoncement à la culture de départ, à la pratique de la religion d’origine ou au choix endogamique du conjoint et des prénoms des enfants qui vont avec.

– L’intégration va de pair avec une société d’accueil, mais celle-ci est conduite à accepter d’évoluer et de prendre en compte les apports extérieurs pour la faciliter. Un excellent exemple de cette réciprocité est fourni par les modifications des programmes scolaires d’histoire, ajustés afin de ne pas choquer les arrivants et leurs enfants, auxquels il n’est plus demandé d’endosser notre poème national, dont il est admis une fois pour toutes qu’il n’est pas le leur et ne doit pas le devenir.

L’insertion et l’inclusion : autres noms de la sécession pour 50 à 60 % des immigrés issus de la deuxième vague

Pierre Brochand dit qu’il est difficile de cerner et cataloguer ces deux catégories aux contours imprécis et aux définitions fluctuantes. Elles recouvrent des populations qui ne sont ni assimilées ni intégrées, et qui sont considérées comme marginales, alors qu’elles sont probablement majoritaires.

Il s’agit désormais de groupes, dont on se résigne à ce qu’ils demeurent périphériques et que l’on désigne ouvertement sous le nom de « communautés » ou de « diasporas » (africaine, maghrébine, musulmane, turque, etc.), regroupées dans des « quartiers » (sensibles, difficiles, populaires, etc.) qui leur sont propres.

Au sein de cette grosse moitié de non assimilés et non intégrés, 20 à 25 % ne sont ni inclus, ni exclus, respectant plus ou moins la loi, mais sans vraiment partager les valeurs qui la fondent. Ils constituent de ce fait un enjeu flottant.

Restent 30 à 35 % très problématiques, dans une posture négative, parfois agressive, et même haineuse, vis-à-vis de la France. Ils englobent bien sûr les délinquants, mais sont aussi surreprésentés parmi les jeunes et les mineurs, les hommes, les chômeurs « volontaires », les bénéficiaires directs ou indirects des trafics, les musulmans endoctrinés. À l’intérieur des enclaves, leur détermination vaut à certaines de ces catégories de jouer un rôle militant et actif supérieur à leur nombre.

En conclusion

Reconnaissons à Pierre Brochand le mérite d’avoir catégorisé les immigrés et leurs descendants et tenter d’évaluer les pourcentages de leurs cohortes.

En revanche, que conclut-il ?

Selon Pierre Brochand, les assimilés et les intégrés peuvent être considérés comme « absorbés » à temps plein ou partiel. Ils forment la petite moitié qui « s’en sort » et ne mettrait pas en péril l’imaginaire « vivre-ensemble ».

Nous ne pouvons nous satisfaire d’un tel satisfecit. Que notre pays et notre civilisation soient contraints, pour intégrer ces populations à nos frais, de renoncer à une partie grandissante de notre civilisation, de notre identité et de notre souveraineté aux seules fins de les accueillir, apparaît inacceptable.

Par ailleurs à ses yeux la sécession concerne un tiers des immigrés et des descendants d'immigrés.
En réalité les frontières entre ces catégories, il en est lui-même conscient, sont beaucoup plus floues et poreuses.
Plus grave, la faiblesse de l'État et la lâcheté de nos gouvernants font que la dernière catégorie, celle des « problématiques » et des haineux est appelée à prédominer et à obliger les insérés et même les intégrés à rallier leur stratégie de conquête.
Enfin il faut souligner que les assimilés qu'invoquent si souvent ceux qui refusent « de voir ce qu'ils voient » ne représentent que 5 à 10 % des immigrés et de leurs descendants.

André Posokhow